

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision n° A/DEC/11-0056 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant composition du comité technique spécial (CTS) du centre en route de la navigation aérienne Ouest (CRNA/Ouest) (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1207857S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

L'ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 portant création des bureaux de vote centraux et spéciaux dans le cadre des élections des représentants des personnels aux comités techniques à la direction générale de l'aviation civile et l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 21 octobre 2011 du bureau de vote spécial du CRNA/Ouest ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le comité technique spécial du CRNA/Ouest est composé de :

#### **Représentants de l'administration**

Aline PILLAN, chef du CRNA/Ouest, présidente, ou son représentant.

Stéphane GORIN, chef du service administratif du CRNA/Ouest, ou son représentant.

#### **Représentants du personnel**

*En qualité de membres titulaires*

Françoise GRAIGNIC, UNSA.

Moea POSTEC, UNSA.

Stéphane LESAGE, UNSA.

Cédric POSSEME, UNSA.

Tarik HOUARI, SNCTA.

Michel COZ ELLEOUET, SNCTA.

Didier CHEREL, USAC-CGT.

Matthieu MULLER, USAC-CGT.

Frédéric PICHON, SPAC-CFDT.

Yann LE CHEVALIER, SPAC-CFDT.

*En qualité de membres suppléants*

Juliette PREVOT, UNSA.  
Christophe EMILY, UNSA.  
Gilles GRALL, UNSA.  
Éric MASSON, UNSA.  
Vincent DAUBNEY, SNCTA.  
Thibaud LAURENT, SNCTA.  
Erwan GUEGUEN, USAC-CGT.  
Nathanaël MEAR, USAC-CGT.  
Frédéric LESCOP, SPAC-CFDT.  
David DEMOL, SPAC-CFDT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

A. PILLAN